

Ceci certifie que MAAC a réautorisé RC MATANE [Club 739, Zone I]

a opérer les modèles des catégories suivantes: SATP

à ou à partir de l'emplacement suivant: LAC FORTIN, ST LUC (Private Water based on private land) – à moins de 0.5 mn de 48° 46' 42.1" N, 67° 29' 25.9" W

Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :

En plus de se conformer à tous les règlements de MAAC, du club et des règles de la localité ...

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que RC MATANE [Club 739, Zone I] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.

lyle hale	MAN2CH Z6 2023
Président, MAAC	Date